Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Pilzkunde = Bulletin suisse de mycologie

Herausgeber: Verband Schweizerischer Vereine für Pilzkunde

Band: 75 (1997)

Heft: 8

Artikel: Journée de travail sur la protection des champignons Lausanne-

Dorigny, 8 février 1997

Autor: Boujon, Claude / Ayer, François / Brunelli, François

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-936388

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Journée de travail sur la protection des champignons Lausanne-Dorigny, 8 février 1997

Claude Boujon, 10 Av. des Amazones, 1224 Chêne-Bougeries François Ayer, Le Grand-Rain, 1553 Châtonnaye François Brunelli, Petit Chasseur 25, 1950 Sion

Successivement à **Bellinzone** (24 août 1996) pour le Tessin, à **Lucerne** (7 septembre 1996) pour la Suisse alémanique et à **Lausanne** pour la Suisse romande, des mycologues ont consacré une journée à exprimer leurs avis sur des questions concernant la protection des champignons en Suisse.

Les textes ci-après comportent trois volets: un compte rendu résumé de la journée de Lausanne (C. Boujon), quelques éléments complémentaires issus du rapport détaillé de cette journée (F. Ayer, F. Brunelli) et un petit historique de la protection des champignons en Suisse (F. Ayer).

Compte rendu sur la journée de la protection des champignons à l'Université de Lausanne-Dorigny, le 8 février 1997

But

Cette journée, organisée pour la Suisse romande, fut l'équivalente de celles qui eurent lieu à Bellinzone le 24 août 1996 et à Lucerne le 7 septembre 1996. L'objectif de ces trois journées était de connaître les avis de mycologues sur les questions de protection des champignons en Suisse.

Organisation

La journée fut organisée par François Ayer, avec la collaboration de PD Dr Béatrice Senn-Irlet et Dr Claude Boujon, dans des locaux mis à disposition par le Prof. Dr Heinz Clémençon. Une trentaine de personnes y participèrent, la majorité faisant partie de sociétés mycologiques ou de la VAPKO.

Introduction

Monsieur F. Ayer, modérateur, présenta un petit historique où sont relatés une quarantaine d'événements ou publications concernant la protection des champignons en Suisse, de 1972 à 1997.

Monsieur C. Boujon fit un compte rendu des journées de travail qui se déroulèrent à Bellinzone et à Lucerne.

Madame B. Senn-Irlet présenta l'état des travaux pour l'établissement d'une liste rouge des champignons à protéger en Suisse. Actuellement, 100000 données de récoltes pour la cartographie contiennent environ 4000 espèces de champignons; 600 espèces furent sélectionnées (espèces menacées à l'étranger ou liées à des biotopes bien particuliers en Suisse) et évaluées suivant différents critères pour obtenir une liste rouge provisoire. Madame Senn-Irlet souligne qu'il est important de continuer à lui envoyer des données supplémentaires pour la cartographie.

Monsieur H. Clémençon donna ensuite, en primeur, quelques informations sur la sporulation des basidiomycètes, issues de son livre en préparation «Anatomie der Hymenomyceten».

Travail en groupes

Les participants furent répartis en cinq groupes de travail traitant chacun d'une question et de plusieurs sous-questions se rapportant à un aspect de la protection des champignons. Toutes les questions étaient identiques à celles préparées par le Dr F. H. Schwarzenbach et proposées aux séances de Bellinzone et de Lucerne. Les cinq questions principales sont données ici à titre indicatif:

- 1. Comment la protection des champignons doit-elle être réglée à l'avenir?
- 2. Par quels moyens peut-on sauvegarder à long terme les espèces rares et menacées (espèces de la liste rouge)?
- 3. Vers quels objectifs la recherche mycologique doit-elle être axée ces prochaines années?
- 4. Comment peut-on élargir les connaissances générales du public sur les champignons et sur leur protection?
- 5. A l'aide de quelles mesures la protection des champignons peut-elle être appliquée en toute efficacité?

L'après-midi fut consacré à la présentation des résultats des groupes de travail; chaque présentation fut suivie de remarques émises par l'assemblée.

Comme il serait trop long de donner ici l'intégralité des réponses obtenues, qu'un choix serait forcément arbitraire et qu'une synthèse risquerait de ne pas être objective, F. Ayer a élaboré un rapport complet et détaillé des réponses que chaque groupe a données aux questions qui leur étaient posées, ainsi que des remarques de l'assemblée. Une liste des participants y est annexée.

Ce rapport a été envoyé à tous les participants à la journée du 8 février; il sera envoyé à toute personne intéressée qui en fera expressément la demande à F. Ayer (adresse ci-dessus).

Conclusions personnelles

Cette journée de travail, ainsi que celles qui se sont déroulées à Bellinzone et à Lucerne, ont été fructueuses pour les raisons suivantes:

- elles permirent de réunir un ensemble d'idées pouvant servir à la protection des champignons en Suisse.
- elles reflètent les avis de mycologues de différentes régions linguistiques et devraient permettre de définir des lignes directrices communes pour la protection des champignons sur le plan national.
- elles nous montrent que la protection des champignons devrait se baser sur un ensemble de mesures et non pas uniquement sur des limitations de récolte. Une liste non exhaustive est ici donnée à titre d'exemple: protection des champignons comestibles et des vénéneux; protection des biotopes; intégration des champignons dans certaines réserves naturelles, dans les plans d'aménagement forestier et dans la gestion de la forêt; inventoriage des zones dignes de protection sur le plan mycologique; cartographie (liste rouge) des espèces fongiques; encouragement de la recherche (influence de l'agriculture et de la pollution sur les champignons, cultures de champignons); information du public et dans les écoles; collaboration accrue entre toutes les instances pouvant être concernées par la protection des champignons.

1997 SZP/BSM 177

Il faut cependant se souvenir que les avis émis pendant ces trois journées proviennent d'une soixantaine de personnes appartenant à des sociétés mycologiques. Celles-ci ne représentent pas l'ensemble des gens intéressés aux champignons, notamment ceux qui en récoltent beaucoup. Pour l'avenir, il serait souhaitable qu'un groupe de différents partenaires (lobby) soit créé et chargé:

- de proposer des mesures à prendre pour la protection des champignons en Suisse (en se basant sur les résultats de ces trois journées, sur ceux du sondage de M. Dr F. H. Schwarzenbach «Conservation à long terme de la flore fongique en Suisse» et éventuellement sur un sondage dans un plus large public, qui resterait encore à effectuer);
- d'étudier les aspects politiques et économiques liés à l'application de ces mesures.

Remerciements

Je tiens encore à remercier Monsieur Ayer et Madame Senn-Irlet pour l'organisation de cette journée, Monsieur Clémençon pour la mise à disposition des locaux et pour leur visite organisée en fin d'après-midi, ainsi que tous les participants qui ont bien voulu consacrer du temps à la cause des champignons.

Éléments complémentaires

Le soussigné relève ci-après, en style télégraphique, quelques éléments parmi les réponses données (rapport détaillé) par les participants aux 5 questions principales posées (cf. compte rendu ci-dessus); il a essayé de relever les points qui lui paraissent les plus significatifs.

F.Brunelli

1

- * Ne pas annuler toutes les prescriptions existantes, mais ne pas maintenir le statu quo.
- * Tous les champignons sont à protéger.
- * Créer de nombreuses petites réserves.
- * Introduction d'un permis: ne sera pas acceptée par le public.
- * Limiter fortement (interdire?) la vente de champignons sauvages, indigènes ou étrangers.
- * Protéger les biotopes.
- * Pas de carte, ni saisonnière, ni journalière.
- * Nécessité d'une législation nationale.

2.

- * Pour le public, protéger la nature signifie souvent tout sauf les champignons.
- * Dans les réserves naturelles où les plantes sont protégées, les champignons doivent l'être aussi.
- * Protéger les champignons, c'est d'abord protéger leur habitat.
- * Diversité des arbres = Diversité des champignons. Comment s'opposer à la monoculture de l'épicéa?
- * Nécessité d'intéresser les forestiers au problème de la protection des champignons.
- * Sociétés de mycologie: inventorier des zones sensibles ou menacées et dignes de protection, inventorier les espèces rares ou menacées, s'unir à d'autres associations, alerter les autorités, s'engager.

3.

- * La cartographie de la fonge nationale et la liste rouge sont la base de toute discussion.
- * Observations à long terme sur des surfaces clôturées: judicieuse contribution scientifique.
- * Recherches à conduire: incidences de la pollution, influences de l'agriculture sur la disparition des espèces qui poussent à découvert, influences des changements intervenus au niveau des nappes phréatiques.

- * Étudier la possibilité de cultiver des espèces particulièrement appréciées dans des serres ou en plein champ.
- * Participation souhaitée des musées cantonaux.
- * M. le Prof. Clémençon sera-t-il le dernier professeur ordinaire de mycologie en Suisse? Comment revivifier l'intérêt académique pour les sciences naturelles?

4

- * Les sociétés de mycologie doivent s'ouvrir au public: cours, conférences;
- * elles doivent informer et éduquer, en incluant les champignons dans le respect de la nature;
- * elles doivent s'associer (actions communes, synergies) avec les autres associations de protection de la nature.
- * Encourager la culture privée de champignons comestibles; au besoin organiser des cours (exemple de Frauenfeld).
- * Instituer un dialogue entre Sociétés de mycologie et Offices cantonaux de protection de l'environnement.
- * Le contrôleur officiel a une double fonction: préserver la santé, inculquer le respect de la nature et des champignons;
- * la VAPKO doit former les contrôleurs aussi pour les questions touchant à la protection des champignons (fait à Veysonnaz en 1996);
- * lors des contrôles, distribuer au public une fiche informative.
- * Préparer, pour les sociétés, une charte de l'exposition (limitation du nombre d'espèces exposées, etc.).
- * Préparer un dossier-conseil pour les organisateurs de cours de l'USSM.
- * Dépliant pour les touristes indiquant des règles à respecter; traduction en plusieurs langues.
- * Procurer aux enseignants du matériel didactique: fiches techniques, diapositives etc.

5.

- * Gardien officiel? Chances minimes: aspect financier, caractère saisonnier, conditions touchant à sa formation.
- * Contrôles de polices ciblés? Efficaces s'ils sont constants.
- * Interdire l'accès des petites routes de forêt.
- * Campagnes pour la protection de la fonge comme celles pour les plantes protégées.
- * Utiliser le relai des offices du tourisme.
- * Toute forme d'information a sa valeur (médias).

Les champignons, comme tous les autres organismes vivants, doivent être traités avec respect. Questions scientifiques à résoudre, intérêts divers à concilier, réactions émotionnelles à prendre en compte: tels sont des éléments qui «égaieront» le long cheminement qui conduira à une protection raisonnable et efficace de notre fonge.

Petit historique de la protection des champignons en Suisse

Non exhaustif, le document ci-après veut contribuer à conserver la mémoire de ce qui s'est fait jusqu'à ce jour. Il sera périodiquement mis à jour afin de signaler les études réalisées et les avis donnés sur la protection des champignons.

Je demande à tous ceux qui ont émis des opinions sur la question ou qui réalisent des études en rapport avec la protection des champignons de m'informer pour la prochaine mise à jour.

François Ayer

1997 SZP/BSM 179

Les prises de position émanent de mycologues, de contrôleurs et d'autres personnes intéressées par la question. Elles sont généralement adressées aux Autorités et Instances de la protection de la nature et concernent le plus souvent les champignons comestibles. Le caractère émotionnel est parfois sous-jacent, mais la richesse des idées et la diversité des opinions lues dans ces prises de position ne peuvent tout simplement pas être ignorées.

Plusieurs parlementaires ont développé des interpellations, motions, questions écrites.

De nombreuses personnes se sont manifestées pour donner leur opinion après la publication de la «Notice pour le praticien» consacrée à ce thème. Les journées de la protection des champignons en Suisse alémanique et au Tessin ont aussi suscité des prises de position. Ci-après, l'état en février 1997.

- 1972: Ayer, F. Inventaire des macromycètes du parc du Château Muralt, Matran.
- 1973: Canton de Fribourg Interpellation écrite du 12 septembre par le député Neuhaus au sujet des cueillettes excessives dans les régions montagneuses du canton.
- 1975: Le canton des Grisons est le premier à introduire des restrictions de cueillette des champignons (Arrêté du 8 juin 1975).
- 1975: Motion parlementaire de M. Ueltschi, conseiller national, sur la question de la raréfaction des champignons (Question N° 75 794, du 1 er octobre). Le Conseil Fédéral a donné sa réponse le 5 novembre.
- 1975: Canton de Fribourg Création de la réserve mycologique de la Chanéaz; celle-ci est destinée à des études à long terme sur les questions touchant à la protection des champignons.
- 1975: Canton de Neuchâtel Jean Keller et Yves Delamadeleine, en collaboration avec des membres de la société de mycologie, effectuent une étude myco-sociologique dans 5 parcelles des environs de Neuchâtel. Les résultats ont été publiés dans le Bulletin de la Société neuchâteloise des Sciences naturelles, tome 107, 1984.
- 1975: Röllin, O. et Monthoux, O. Les stations xériques (garides) du bassin lémanique (Moulin de Vert et Allondon). Plusieurs publications comprenant les descriptions des zones étudiées et catalogue des espèces (1975/1993/1996).
- 1976: Canton de Berne Adoption de mesures restreignant la cueillette de champignons. Une intéressante communication de l'Office d'information et de documentation, datée du 28 février, accompagne l'annonce de ces mesures.
- 1976: Kraft, M.-M. Les champignons du Bois-de-Chênes (Genolier VD).
- 1976: Cattin, S., in Bulletin romand de mycologie Protégeons aussi les champignons.
- 1977: Presse romande De très nombreux articles de presse ont paru à partir de cette date. Les questions touchant à la protection des champignons étaient souvent abordées dans les comptes rendus d'expositions. On ne peut pas les relater tous mais, pour donner le ton de ces articles, je cite Raymond Pittet dans la *Tribune Le Matin* du samedi 10 septembre: «Halte aux massacres des champignons! La survie des champignons dans ce joli monde moderne a incité les gouvernements cantonaux à réagir. Bien entendu, dans le plus grand désordre.»
- 1979: Canton du Valais Postulat du député Edmund Salzmann (du 29 mars) proposant une règlementation sur la cueillette des champignons sauvages, postulat accepté sous forme de motion l
- 1979: Brunelli, F. Document «Protéger les champignons», à l'intention du CE.
- 1979: Ayer, F. Inventaire mycologique de la Réserve naturelle des Mortheys (Gruyère). Etude en cours.

- 1979: Erb. B. et Baumann P., avec la collaboration de Chételat E. dès 1985, réalisent un inventaire de la flore mycologique de la tourbière de la Sagne, Bellelay. Étude en cours.
- 1981: Pochon, C.-H., forestier, Le Locle, publie un article «Protection des champignons» dans le numéro spécial «Le petit rameau de sapin» du Club Jurassien, à l'occasion de l'exposition «Des champignons et des hommes» à la ferme du Grand Cachot.
- 1985: Onze cantons ont introduit des mesures restrictives de cueillette.
- 1985: Ligue Suisse pour la Protection de la Nature (LSPN) Un numéro spécial (6/85) intitulé «Les champignons» est publié; auteurs: B. Senn-Irlet, E. Styner, E. Venanzoni, U. Halder et J.-B. Chappuis.
- 1988: Université de Lausanne, Institut de botanique systématique Le professeur Dr H. Clémençon met sur pied le système de cartographie des champignons de Suisse. Le Dr J. Keller reprend le flambeau en 1989 puis finalement Madame Dr B. Senn-Irlet jusqu'à ce jour. Cet important travail est utilisé pour l'établissement d'une liste rouge des champignons à protéger en Suisse.
- 1989: ECCF, European Council of the Conservation of Fungi C'est d'abord le Dr J. Keller puis Madame PD Dr B. Senn-Irlet qui représentent la Suisse.
- 1989: Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL / FNP) Étude des macromycètes de la réserve mycologique de Moosboden (Cerniat FR), en relation avec la protection des champignons.
- 1989: Association cantonale valaisanne de mycologie (ACVM) «Protection des champignons»; message au CE énumérant 15 dispositions réglementaires prioritaires, souhaitables ou non envisageables en matière de protection de la fonge.
- 1990: Magazine d'information pour la politique communale et cantonale «Affaires publiques» Une protection raisonnable des champignons.
- 1992: Canton de Lucerne Postulat du député J. Emmenegger, Flühli, demandant une modification de l'Ordonnance sur la cueillette des champignons. Cette intervention très documentée et fort intéressante fait partie des opinions qu'il faut prendre en compte.
- 1993: Canton de Berne Interdiction de cueillir les champignons du premier au septième jour du mois (art. 22 de l'Ord. du 10 novembre 1994).
- 1993: Bulletin 6/93 de la LSPN Faut-il protéger les champignons? Auteurs: D. Job, J. Keller et S. Monbaron.
- 1993: Canton de Vaud Interpellation au GC du député P. Cornamusaz sur la réglementation de cueillette des champignons, suite aux mesures prises par certains cantons alémaniques interdisant la cueillette une semaine par mois et réponse du CE.
- 1994: WSL / FNP Réserve mycologique de Parabock (Cerniat FR); inventaire des macromycètes d'une plantation d'épicéas effectuée en 1960; comparaison avec la fonge des épicéas autochtones de la réserve de Moosboden.
- 1994: Guerry, A. «Mycoflorule du Bois du Château (Satigny GE)»; intéressante étude en rapport avec la protection des champignons. Une note personnelle de 2 pages (1997) donne des appréciations importantes pour juger de la menace pesant sur la fonge de ce lieu.
- 1994: Canton de Thurgovie Publication de la Loi sur la protection de la nature et du paysage. Les champignons y sont inclus et un aide-mémoire pour les cueilleurs de champignons est édité par la société de mycologie de Thurgovie et les offices de contrôle des champignons.
- 1994: BUWAL, en collaboration avec Madame Dr B.Senn-Irlet, Université de Berne et Bureau AGB Établissement d'une Liste rouge provisoire d'espèces menacées.
- 1994: USSM/VSVP Sous la présidence d'Y. Cramer, trois séances à Bienne sur la question de la protection des champignons; plusieurs commissions constituées; une seule a terminé ses travaux.

1997 SZP/BSM 181

- 1994: Société mycologique de la Riviera Fiche informative pour le public, lors de l'exposition du mois d'octobre, «Raréfaction des champignons et leur protection».
- 1995: Groupe de travail pour la protection des champignons en Suisse; ce groupe comprend Dr S. Egli et F. Ayer (WSL / FNP), S. Lussi (BUWAL), PD Dr B. Senn-Irlet (Université Berne), P. Baumann (USSM/VSVP) et C. Bieri (AGB) La «Notice pour le praticien» ayant trait à la protection des champignons est le premier résultat de son travail.
- 1995: Conservation à long terme de la Flore fongique en Suisse: ce thème a été traité par Dr F. H. Schwarzenbach, en collaboration avec le groupe de travail pour la protection des champignons. Un sondage a été réalisé sur cette question auprès de 300 personnes choisies.
- 1995: Glausen, M. & Guerry, A. Inventaire des champignons lignivores de la Baigne aux chevaux (Bois de Chênes / Coinsins VD). Étude en cours.
- 1995: Kohli, B., Bex Lettre au Service de protection de la nature de son canton sur la question de la protection des champignons.
- 1995: Canton du Valais «Commission extraparlementaire pour l'élaboration d'une loi cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des sites»; un membre de l'Association cantonale valaisanne de mycologie a pris part à tous les travaux (plus de 10 sessions); projet déposé en septembre. Les champignons figurent dans la liste des objets dignes de protection; un article leur est consacré.
- 1996: Publication, en allemand et en français, du document «Analyse du sondage de 1995 1996» sur la conservation à long terme de la Flore fongique en Suisse. Le document final faisant largement le point sur les différents aspects de la protection des champignons en Suisse paraîtra dans Mycologia Helvetica en 1997. Une traduction en français et en italien sera financée par l'OFEFP (Office fédéral de l'environnement, de la forêt et du paysage).
- 1996: BUWAL/OFEFP Publication, dans le bulletin 3/96 d'un article intitulé «Restreindre la cueillette? Dans le doute, mieux vaut s'abstenir».
- 1996: Société mycologique suisse (SMS) Ses journées annuelles ont été consacrées au thème «Tendances nouvelles sur la protection des espèces fongiques en Suisse et en Europe». Compte rendu et articles scientifiques sont à consulter dans les bulletins.
- 1996: Brunelli, F., VAPKO Introduction de la protection des champignons comme élément des cours de formation des nouveaux contrôleurs sur la base d'un document très complet préparé pour l'occasion. Présence de la quasi totalité des participants aux cours 1996 de Veysonnaz.
- 1996: Kohli, B., Bex Lettre aux Autorités cantonales: «Mes réflexions sur la protection des champignons.»
- 1996: WSL / FNP Mycosociologie en rapport avec les profils de sol et les associations végétales; 17 stations d'étude dans les cantons de Soleure, Berne et Fribourg.
- 1997: Calpini, M., Montreux Réflexions sur la protection des champignons, un point de vue personnel de deux pages.

Appel à la collaboration

Dans sa séance du 21 juin 1997, le comité de la Société Mycologique Suisse (SMS) a décidé d'entreprendre un projet de recherche grâce au soutien financier d'un sponsor (Fermenta S.A., Payerne).

Cette recherche sera effectuée au département de mycologie de l'Université de Neuchâtel, sous la direction du Dr Daniel Job. Son objectif consiste à créer une mycothèque (collection) aussi large que possible de cultures à partir de **champignons saprophytes comestibles**.